

Voeux

Comme chaque année, c'est avec le même enthousiasme pour moi, qu'au nom de l'équipe municipale, je vous présente nos vœux de santé et de bonheur pour 2013.

Nous sommes dans un contexte morose ou l'on nous répète à longueur de journée que notre économie est au plus bas, que le chômage ainsi que toutes les charges du quotidien ne cessent d'augmenter. Ces circonstances obligent plus que d'habitude, à aborder les projets et la gestion municipale avec rigueur, vigilance et un grand sérieux.

Cette année doit être tournée vers de nouvelles espérances pour vous et votre entourage, sans oublier les personnes démunies devant la solitude, la pauvreté et la maladie.

C'est avec un grand plaisir que je vous donne rendez vous le 12 janvier à 19h salle Lumière pour la cérémonie des vœux où vous êtes tous conviés.

Stéphane COURBET

Conseil Municipal du 03/12/2012

1 - Vente véhicule communal

Le camion-benne a été attribué au plus offrant pour un montant de 2500€. Le Kangoo a été conservé pour l'usage des services généraux.

2 - Marché de travaux

Route de Novillars : la réfection de la route entre Roche et Novillars a été attribuée à la société STD pour un montant de 203 156€ pour Roche et 64 774€ pour Novillars. Les travaux devraient commencer au printemps.

3 - Piste cyclable route de Novillars

Cet itinéraire fait partie intégrante du schéma cyclable de l'agglomération du Grand Besançon, le coût de la réalisation est de la compétence de la CAGB. La commune va engager les acquisitions et la CAGB remboursera les frais engagés.

4 - Point d'apport volontaire textiles

Le Conseil accepte l'implantation d'un conteneur pour récupération des textiles, sur la placette à proximité de la gare.

5 - Suppresion de la cabine haute rue de la Fonderie

La cabine haute du transformateur située à l'angle des rues Fonderie/Hôtes, est un obstacle à la visibilité du carrefour. Le Conseil envisage sa suppression et l'enfouissement des lignes du secteur. Une demande de subvention est déposée auprès du SYDED. L'ensemble des travaux s'élève à 171 699 €.

6 - Affouage 2012-2013

L'ONF a retenu pour l'affouage de la saison 2012 2013 les parcelles 32 et 34 composées de bois sur pied et de houppiers. Le prix est fixé à 5€ le stère.

7 - Dénomination de nouvelles voies

Les deux voies de l'espace industriel de Beaupré seront dénommées : rue de Terre Rouge et impasse des As des Prés (lieux-dits du cadastre).

Le parc à proximité de la Mairie sera nommé le "Square Santa Brigida" en l'honneur de la commune italienne jumelée avec la commune de Roche-lez-Beaupré.

8 - Demande de vidéo-surveillance pour le bâtiment de la Mairie

Depuis le départ du locataire du bâtiment de la Mairie, l'immeuble est sans surveillance. Une demande sera faite en Préfecture pour une vidéo surveillance

9 - Vente de terrain ZA SUD

Le lot N°5 est vendu à la société Power Composite.

10 - Achat de terrain d'aisance immeuble 19 rue du Vieux Roche

L'accès à l'immeuble locatif communal 19 rue du Vieux Roche est difficile en raison de l'étroitesse de l'entrée. Une parcelle sera acquise auprès du propriétaire riverain

11 - Désignation d'un conseiller délégué aux espaces verts et fleurissement Le Conseil décide :

- ▶ de créer un poste supplémentaire de délégué au fleurissement et Espaces verts à compter du 01/01/2013 ;
- ▶ de désigner Mme COUTIN Jacqueline à ce poste.



Recensement

Quatre agents recenseurs viendront à votre rencontre entre le 17 janvier et le 16 février 2013.

Ils seront reconnaissables grâce à leur carte tricolore signée par le Maire.



Dans un premier temps ils vous remettront les questionnaires du recensement.

Sur rendez-vous, l'agent recenseur viendra ensuite récupérer les questionnaires remplis. A la fin de l'enquête, la Mairie transmettra à l'INSEE tous les documents collectés.

Les réponses sont strictement confidentielles :

- seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires.
- toutes les statistiques produites sont anonymes. Vos nom adresse sont néanmoins nécessaires pour s'assurer de ne compter les personnes et les logements qu'une seule fois.
- toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.
- les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Quelques exemples d'utilisation des réponses :

- la question sur l'adresse du lieu de travail permet de connaître la distance et le temps de transport entre le domicile et le lieu de travail pour déterminer les moyens de transport à développer.
- les questions sur le confort du logement permettent par exemple de préparer les politiques de rénovation de quartier.

Pour que les résultats soient de qualité, il est indispensable que chaque personne remplisse ses questionnaires.

Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

C.C.A.S.

Le 30 novembre 2012 de 9h30 à 11h30 a eu lieu une rencontre animation organisée par le Relais des Assistantes Maternelles salle Jouffroy d'Abbans. Le temps d'animation est proposé aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents.

C'est un lieu d'échange et de partage. Il est souvent le seul endroit où le jeune enfant peut laisser libre



cours à sa curiosité et à sa créativité dans un cadre adapté et sécurisé, qui lui permet de partager un moment de découverte et d'expérimentation.

Le thème du jour était le camping, les petits avaient donc à disposition des tentes, tipis, bassin et cannes à pêche, barbecue... Les accompagnateurs pouvaient quant à eux découvrir et partager des activités simples adaptées aux tous petits.

Les services du RAM s'adressent : - aux familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s), - aux parents employeurs d'une assistante maternelle agréée,- aux assistantes maternelles agréées, - aux candidates à l'agrément.

Les coordonnées du Relais : 11 ter Grande rue à Marchaux Téléphone : 03.81.57.81.44- Mail : relais.seeb@famillesrurales.org

Service à la personne

MELIA SERVICES propose ses services à la personne à domicile sur la commune. Cette structure composée d'une dizaine d'auxiliaires de vie diplômés propose divers services d'accompagnement à domicile tels que l'aide aux repas et à la toilette, la sortie d'hospitalisation, la garde de nuit et de jour...

Ce sont toujours les mêmes personnes qui interviennent auprès des patients pour un accompagnement personnalisé.

Pour plus de renseignements contactez le 03 81 51 86 17.

Ouverture de l'épicerie solidaire

Depuis le 7 décembre, une "épicerie solidaire" est ouverte dans la salle Olivier Mettra mise à sa disposition par la commune de CHALEZEULE. Cette épicerie est gérée par l'Association "le Cabas" créée à l'instigation du SEEB (Syndicat d'Etude des Communes de l'Est Bisontin).

L'objectif de cette association est d'assurer une distribution alimentaire aux habitants des 13 communes de l'Est Bisontin (Amagney, Braillans, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Chaudefontaine, Deluz, Marchaux, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise, Vaire-le-Grand et Vaire-le-Petit) qui en auraient besoin.

Plusieurs bénévoles ont assuré la réfection et l'installation intérieure de cette salle. Un coin "accueil", un bureau et une réserve la complètent.

Pour l'instant, l'épicerie est ouverte tous les 1er et 3ème vendredis de chaque mois de 9h à 11h30.

Des équipes de quatre à six bénévoles assurent par rotation la réception et la mise en rayons des produits livrés le jeudi après-midi à partir de 14h et la dernière préparation de la salle et l'accompagnement des bénéficiaires le vendredi matin.

L'épicerie solidaire est ouverte aux personnes dont le reste à vivre (revenus – charges) est inférieur à 8€/ jour et ont un dossier validé. Celui-ci est ouvert lors d'un rendez-vous obligatoire avec un travailleur social (du Centre Médico Social de Novillars, de sa Caisse de retraite, de son organisme de tutelle...). Il est ensuite validé par la Commission d'admission composée par trois membres du bureau de l'Association "le Cabas".

Les droits des bénéficiaires sont ouverts pour une durée maximale de trois mois au bout de laquelle le dossier est prolongé par le travailleur social en charge de la personne si besoin est. Chaque bénéficiaire dispose d'un montant virtuel par "visite de chaque quinzaine" calculé selon son reste à vivre et doit une "participation réelle" égale à 15 % du montant alloué.

Le fonctionnement de cette épicerie solidaire par l'association "le Cabas" est strictement encadré que ce soit du point de vue des bénéficiaires qui doivent signer le règlement intérieur que du point de vue des bénévoles qui doivent signer une charte de déontologie.

N.B: quelques Rochois sont actuellement bénévoles à l'Association "le Cabas"; tout futur bénévole peut s'adresser à Jacqueline COUTIN (tel: 03 81 57 06 69), conseillère municipale déléguée du CCAS pour représenter notre village à cette association.

Concert de Noël

Vendredi 14 décembre à 20h30, un concert a été donné en l'église de Thise en faveur de l'association "le Cabas" qui gère l'Epicerie Solidaire nouvellement ouverte à Chalezeule.

Cette prestation a été brillamment animée par la "Chorale Atout Chœur", la "Chorale des 7 villages", le "Chœur de Pierre", les deux sœurs "Régine et Joffrette" et l'Harmonie des Chaprais. De nombreux chants de Noël entrecoupés de chants profanes et de beaux morceaux interprétés par les musiciens de l'Harmonie ont ravi les 300 personnes venues en cette église et accueillies par des bénévoles du "Cabas".

Le bénéfice de cette soirée est de 980 € qui seront intégralement reversés à l'association "le Cabas" au profit de l'Epicerie Solidaire. Merci à ceux qui ont contribué à cette action de partage en cette période de Noël symbole de fraternité.



Entreprise Rochoise

VSA: Votre Service Administratif Auto-entreprise créée en Mai 2010 Responsable: Carole PEYSSON VOTRE SERVICE

Prestataire de service dans le milieu administratif : aide et soutien les TPE, PME, artisans dans la gestion quotidienne de leurs tâches administratives (courriers, facturation, gestion de dossiers, etc ...)

Tel: 06 73 76 41 89

Mail: contact@vsa-besançon.fr

Site internet: www.votre-service-administratif.fr

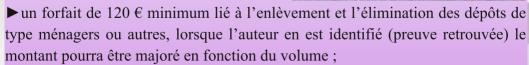
Redevance incitative: facturation des incivilités

Depuis la mise en place sur le territoire de la CAGB de la redevance incitative, des dépôts sauvages d'ordures ménagères et autres matériaux ont été constatés, et le seront sans doute davantage après réception des premières

facturations à la pesée.

Le personnel technique communal devra donc gérer plus régulièrement les enlèvements et éliminations des dépôts sauvages ce qui représente un coût pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité DECIDE la mise en place de forfaits d'interventions :



▶ un forfait de 300 € minimum, lié à l'enlèvement et l'élimination ou pour gêne occasionnée, lorsqu'une personne se fera surprendre à déposer sans autorisation tous matériaux sur le territoire communal.

Vos photos nous intéressent

Nous sommes interessés par toute photo du village, son espace naturel ou ses maisons. Celles-ci seront utilisées pour illustrer le site Internet de notre commune.

Calendrier collectes ordures ménagères



Jours de collecte MARDI déchets ménagers

Recyclables semaine impaire

Chalèze • Chalezeule Roche-lez-Beaupré • Thise zone 2*

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	IAM	NIUL
M 1 férié	V 1	v 1 9	L 1 férié	M 1 férié	5 1
M 2	s 2 5	S 2	M 2	J 2	D 2
J 3	D 3	D 3	M 3	v 3 18	L 3
V 4	L 4	L 4	J 4	5 4	M 4
S 5	M 5	M 5	V 5 14	D 5	M 5
D 6	M 6	M 6	5 6	L 6	J 6
L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7 23
M 8	V 8	v s 10	L 8	M 8 férié	5 8
M 9	s 9 6	S 9	M 9	J 9 férié	D 9
J 10	D 10	D 10	M 10	V 10 19	L 10
V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11
5 12 2	M 12	M 12	V 12 15	D 12	M 12
D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13
L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14 24
M 15	V 15	V 15 11	L 15	M 15	S 15
M 16	5 16 7	5 16	M 16	J 16 20	D 16
J 17	D 17	D 17	M 17	V 17	L 17
V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18
s 19 3	M 19	M 19	V 19 16	D 19	M 19
D 20	M 20	M 20	S 20	L 20 férié	J 20
L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21 25
M 22	V 22	V 22 12	L 22	M 22	S 22
M 23	s 23 8	S 23	M 23	J 23	D 23
J 24	D 24	D 24	M 24	V 24 21	L 24
V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25
5 26 4	M 26	M 26	V 26 17	D 26	M 26
D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27
L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28 26
M 29		V 29 13	L 29	M 29	S 29
M 30		S 30	M 30	J 30	D 30
J 31	*	D 31		V 31 22	

Horaires: début des collectes à 4h30.

Thise zone 2: Zl Thise + rue des Bruyères + rues situées côté droit de la rue de Besançon dans le sens Besançon-Belfort + n° impaires de la rue de Besançon + n° paires rue Paret

Déchets résiduels : collecte hebdomadaire.

Déchets recyclables: collecte toutes les deux semaines (semaine impaire).

Etat Civil

Naissances:

Rhojvan TAYCIMEN le 29 novembre 2012 Faustine RYFF LECROART le 11 décembre 2012

 \mathcal{A} u

Culte

Dimanche 6 janvier: à 10h30, messe à Thise Samedi 12 janvier: à 18h, messe à Thise

Dimanche 13 janvier : à 10h30, messe à Vaire-Arcier

Dimanche 20 janvier: à 10h30, messe à Thise Samedi 26 janvier: à 18h, messe à Thise

Dimanche 27 janvier : à 10h30, messe à Roche-lez-Beaupré

C.C.A.S.

Le CCAS lance un appel de collecte au profit des Restos du Coeur.

Si vous êtes titulaire de la Carte Avantages Jeunes merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait de nous rapporter le coupon de la page 99 permettant d'offrir des repas.

225 coupons ont d'ores et déjà été portés aux Restos du Coeur soit l'équivalent de 675 repas!

Actuellement les besoins sont concentrés sur les produits d'hygiène (savon, dentifrice, shampoing...), couches et petits pots pour bébés (légumes et fruits) et briques de lait.

Vous pouvez déposer vos dons matériels en Mairie, les membres du CCAS se chargeront de les acheminer sur le site des Restos du Coeur.



Pour connaître les conditions d'octroi d'aides de cette association renseignez-vous sur le site des Restos du Coeur

les mardis et vendredis entre 13h30 et 16h30, 6 rue des Vallières Zone de Thise/Chalezeule (2ème bâtiment derrière le magasin Lidl) 10 ou par téléphone au 03 81 84 20 68.

 \overline{u}

o í S

S

S

0

C Ĺ

a

t

Durant tout le mois de **janvier 2013**, vous pourrez admirer (le lundi et le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 11h à 12h) la production artistique d'**Olivier Bernard**, jeune artiste autodidacte qui évolue depuis une quinzaine d'années et n'a cessé

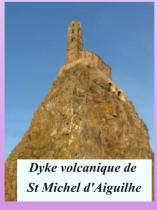
de changer de techniques afin d'arriver à un résultat paradoxalement proche de la réalité. Ses œuvres sont réalisées sur du tissu Popeline classique et tendues sur des châssis de 90 x 90 cm.

Atelier Ecriture Adultes: Jeudi 10 janvier 2013 de 17h à 19h.

Accueil des pensionnaires du CEAT : Jeudis 10 et 24 janvier 2013 de 11h à 11h45.

<u>Club-Lecture</u> : Vendredi 17 janvier 2013 de 18h à 19h : La littérature nordique.

Apéritif thématique: Vendredi 25 janvier 2013, à 18h30: A l'aide d'un diaporama, Jacqueline et Philippe Coutin présentent "La Haute-Loire: pays de volcans et de pierre, pays d'églises romanes et de châteaux".





Suite de la vente des documentaires adultes à prix très intéressant.

Le renouvellement des 300 CD et 200 DVD prêtés par la Médiathèque sera effectif le 16 janvier 2013.



ERN Foot



Planning des matchs:

CFA 2 (équipe A)

Dimanche 13 janvier à 14h30 : ERN / Le Puy Dimanche 3 février à 14h30 : ERN / Cournon

Ligue contre le cancer

Grâce à votre générosité et au dévouement des bénévoles, le montant de la collecte effectuée en 2012 s'élève à 6302.20€. Les fonds collectés sont versés directement à la Ligue à Besançon sous le contrôle du Professeur Bosset au profit de la recherche médicale, construction de l'institut fédératif régional du cancer, accompagnement psychologique et ou social des patients et de leurs proches, etc...

Un grand merci aux donateurs toujours plus nombreux ainsi qu'à l'équipe de bénévoles.

La création d'entreprise : pourquoi pas vous?



Vous avez une idée, un projet?

Venez en parler lors de la permanence gratuite assurée par BGE (ensemBle pour aGir et Entreprendre Franche-Comté), chaque 2ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h à la Mairie de Roche-lez-Beaupré. Prise de rdv au 03 81 47 97 00.

- mercredi 9 janvier 2013
- mercredi 13 février 2013

Cette permanence a pour objectifs de:

- Vous informer sur les démarches de création d'entreprise,
- Vous guider dans le parcours de la création d'entreprise.

Histoire de Roche

Les plans des bois

Le premier plan forestier de la commune est dressé en mai 1739 par Jean-Baptiste Barrière, "citoyen de Besançon, géomètre-arpenteur juré de la maîtrise des Eaux et Forêts de la-dite ville". Il est établi "suivant l'indication qui en a été donnée par Pierre Colard et Pierre Rousiot, échevins en exercice, Claude-Etienne Vitte, greffier, Claude Péquignot, Claude-Etienne Pelet, Jean-Baptiste et Claude Guyon, forestiers".



Ce plan fait apparaître trois cantons : le "Bois des Ages", contenant 49 arpents royaux 81 perches (noté A sur le plan) ; le "Bois de Chardenot, Longe-Combe et Bois Bans", d'une superficie de 159 arpents royaux 87 perches (B du plan) ; "Charmont-les-Essarts" ou "les Epouilles", d'une contenance de 70 arpents 82 perches (C et D du plan).



Le plan cadastral de 1807, pour la section A "dite des Bois", montre bien la répartition des bois des trois communes de Roche, Chalèze et Novillars, tous situés sur le territoire de la commune de Roche.

Sur le plan établi par Jean-Joseph Philibert le 30 novembre 1860, on distingue les deux parties dénommées du bois de Roche, Chardenaux et Cototte ou les Ages, séparées par le bois appartenant à Novillars ; plus la réserve dont les parcelles sont spécifiées en chiffres romains. Au nord du bois de Roche, la forêt communale de Chalèze située sur le territoire de Roche. Sur ce plan, est exposé le canevas



trigonométrique ayant servi au relevé et le tableau d'exploitation des coupes.

En 1934, une révision de l'aménagement de la forêt communale est proposée par les Eaux et Forêts afin d'augmenter le rapport des coupes, tant affouagères que le quart de réserve. En 10 ans (1925 – 1934), la forêt n'a rapporté que 94971 F. Afin d'augmenter ce revenu, il est envisagé de porter de 25 à 27 ans au minimum, voire à 36 ans, la révolution d'exploitation.

Histoire de Roche : suite



Sur le plan contemporain, il est précisé l'étendue du domaine communal : 148ha 79ares (138ha 93a en 1860, 142ha 66a en 1911). A cette surface, il faut ajouter environ 5ha de forêt privée dont l'entretien est à la charge des propriétaires et non géré par l'ONF, suivant accord passé entre cet organisme et la municipalité de Roche.

Problème de voisinage

L'approximation du descriptif de la délimitation, ou son effacement, quand ce n'est pas l'extraction et le déplacement de bornes, va entraîner des conflits interminables ; tel celui qui surgit en 1790 entre le maire de Thise, Etienne Bernard, et la commune de Roche. Une audience tenue sur la place publique de Roche le 13 août sous l'autorité de Claude-Joseph Colard, procureur de la commune, fait état de trois pièces de bétail appartenant au maire qui ont été trouvées en délit par la patrouille de Roche dans une jeune coupe de un an et demi. Le sieur Bernard se voit donc condamné aux peines et amendes prévues par les règlements, faute de quoi "le-dit bétail sera conduit sur la place du piloris de Besançon au prochain marché pour y être vendu au plus offrant et dernier enchérisseur".

Attaquée en la personne de son maire, la commune de Thise, en août 1792, réplique en affirmant que le bétail rouge de Roche est atteint de maladie épidémique. La commune de Roche requiert que celle de Thise "lève à l'instant la barre qu'elle prétend faire au bétail rouge de Roche ou, si mieux elle aime à faire faire visite du-dit

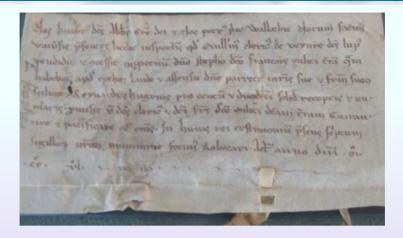
bétail par un médecin vétérinaire".

De l'étude des différentes pièces du dossier, il apparaît que les bois de Roche avaient été délimités en 1739 avec des bornes mais qu'une partie de apparentes, dernières avait été soit enterrée soit déplacée ; celui nécessairement par à profite...Cela nécessite qu'une commission d'experts et un géomètre soient diligentés pour rétablir la délimitation des cantons de

Terrier de renard en forêt de Roche

bois selon le plan de 1739. D'assignation en contestation, de condamnation en appel, le préfet impose en 1846 la délimitation des bois. Le Conseil Municipal de Roche estimant que les bornes de cette délimitation, quoique très anciennes, existent sur le terrain, proteste contre les frais ainsi occasionnés.. Le litige aura duré 56 ans et concerné plusieurs générations!

Roche Insolite



Ce parchemin de 1249, rédigé en latin, est le document qui comporte la citation la plus ancienne de Roche (3° mot de la quatrième ligne). Il relate la vente faite par un certain Guillaume Clerc de Vaivre, dit Loup, de la terre qui lui appartient à Roche, à Etienne François, chevalier.

D'autres parchemins munis de sceaux mentionnent la tentative de rachat de la seigneurie de Roche, en 1299, par Odon de Sauvagney auprès de Eudes de Rougemont archevêque de Besançon, la fondation du doyenné de Roche par Hugues de Chalon en 1306, la donation d'une pièce de vigne par Jean de Foucherans à l'église de Beaupré en 1334 etc.

Ci-dessous : bulle papale d'Alexandre VII de 1661 relative au prieuré de Beaupré et comportant un sceau en plomb de 3,8 cm de diamètre et pesant plusieurs dizaines de grammes.



COMITÉ DE JUMELAGE



Santa-Brigida

Madame, Monsieur,

Pour réaliser différents projets européens et notamment une rencontre à Roche avec nos amis italiens en 2013, le COMITÉ DE JUMELAGE organise son traditionnel REPAS ANNUEL D'AMITIÉ le

Samedi 26 janvier 2013

à 19 h. 30, à la Salle Lumière [Maison pour Tous]

Participation : Adulte 20 € (boissons non comprises) Memu enfant jusqu'à 14 ans 10 €.

Pour plus de convivialité, nous vous proposons d'apporter un dessert (giâteau ou fruits) qui sera présenté sur un buffet où chacun viendra se servir. Cela permettra des échanges délicieux et chaleureux.

L'orchestre FREQUENCE-ROGNON animera la soirée.

Vos amis seront les bienvenus.

Merci de communiquer votre réponse pour le 19 janvier 2013 en déposant le coupon ci-dessous, avec votre règlement dans la boîte à lettres, annexe de la Mairie ou en téléphonant au 03.81.60.50.23 [Jacqueline MAURAN]. Le COMITÉ de JUMELAGE espère que, comme d'habitude, vous viendrez nombreux.

> Amicalement, Le Comité de Jumelage

periti	et can	apes		
perim	2 d. 06,	arve	210	cl
Hor	a tran cisse c	C-COM	eau	V
Gran		mo-		1
1		JA V	61.10	
\				es
\	1	esser!	el glac	
	1		Car	

M. / MmeAdresse:	
Adresse Mail :	47
Nombre d'adultes X 20 € = Nombre d'enfants X 10 € =	
Désire être à la table de	
Apportera un dessert : OUI - NON	
Chèque libellé au nom du COMITÉ DE JUMELAGE, à déposer en Mairie pour le 19 janvier 201	3.